



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : sous-direction de l'état civil de Nantes

Question écrite n° 14501

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conditions d'examen, par les services de la direction des étrangers en France à Nantes, des demandes d'intégration dans la nationalité française. Il semble, en effet, qu'un retard important soit pris dans l'étude et la transmission des différents dossiers et que, actuellement, 65 000 demandes de naturalisation ou de réintégration soient en instance. Il lui demande quel est le rythme et le délai moyen d'instruction d'un dossier, et quelles mesures il envisage de prendre pour réduire le délai d'attente et résorber le retard aujourd'hui constaté.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14501

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2718